



## VOS DÉMARCHES EN LIGNE

**Votre espace client en ligne sur [groupama.fr](http://groupama.fr) vous permet de gérer et de suivre votre contrat santé en temps réel :**

- visualiser les éléments de votre contrat et signaler les mises à jour,
- consulter vos décomptes en ligne (récapitulatif des six derniers mois) et suivre l'évolution de vos remboursements,
- télécharger des formulaires de devis optiques et dentaires,
- effectuer une prise en charge hospitalière,
- modifier votre adresse,
- ajouter un ou plusieurs ayant(s) droit,
- accéder à la liste des professionnels de santé,
- consulter vos documents contractuels,
- demander un duplicata de l'attestation de tiers payant,
- télécharger le formulaire de changement de RIB...

**Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat ou voir auprès de votre conseiller Groupama.**

Groupama Centre-Atlantique - Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole - 2 avenue de Limoges CS 60001 - 79044 Niort Cedex 9 - 381 043 686 RCS Niort - Emetteur de Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris - 0 800 250 250 (Service & appel gratuits) - [groupama.fr](http://groupama.fr) - Réf. 204037 02/2016 - Imprimerie Groupama Niort. SIREN : 381 043 686 - 381 043 686 RCS Niort.



## VOS CONTACTS

**Des interlocuteurs privilégiés au service des assurés pour toute question sur vos prestations :**

✉ Groupama Centre Atlantique  
Service Santé  
22 rue des Ingrains CS50049  
36000 Châteauroux

@ contact-sante@groupama-ca.fr

👤 Groupama Service Santé

**0 800 515 515** Service & appel gratuits

**Mutuaide Assistance** - S.A. au capital de 9 590 040 € - 8/14 avenue des Frères Lumière - 94368 Bry-sur-Marne cedex - 383 974 086 RCS Créteil. Entreprises régies par le Code des Assurances.

Document et visuels non contractuels - Réf. 07/2017 - Photos : © Altanaka, Bbernard - Shutterstock - [www.agence-upco.com](http://www.agence-upco.com).



TOUT SAVOIR SUR

# VOTRE MUTUELLE SANTÉ POUR VOUS ET VOS PROCHES






SANTÉ






## VOS GARANTIES

Vous bénéficiez dès aujourd'hui d'une protection santé performante, ajustée à vos besoins qui :

		
<b>Couvre vos frais de soins dans tous les domaines :</b> médecine (généraliste et spécialiste), dentaire et optique, hospitalisation	<b>Vous rembourse des actes ou des frais non pris en charge par votre régime obligatoire</b> (ostéopathie/chiropratique, implant dentaire, chirurgie des défauts visuels, vaccins prescrits non remboursés, moyens contraceptifs prescrits non remboursés...)	<b>Vous propose l'assistance 24h/24, 7j/7 mais aussi le tiers payant gratuit</b> en pharmacie, chez nos opticiens et audioprothésistes partenaires et auprès de tous les autres professionnels de santé qui l'acceptent, sur présentation de votre attestation de tiers payant

Vous permet de bénéficier d'une prise en charge renforcée pour des prestations chez des opticiens, chirurgiens-dentistes ou audioprothésistes grâce au réseau de professionnels de santé SÉVÉANE :

		
<b>3 500 opticiens</b> proposent les produits sélectionnés par SÉVÉANE pour leur qualité à un prix négocié (baisse de 40 % sur les verres en moyenne), appliquent une réduction de 15 % sur les montures et 10 % sur les lentilles, pratiquent systématiquement le tiers payant.	<b>4 800 chirurgiens-dentistes</b> respectent la grille des honoraires déclarés au moment de leur entrée dans le réseau* (baisse de 15 % en moyenne sur les prothèses), remettent un devis avant de réaliser les traitements, font bénéficier les assurés d'une démarche de prévention.	<b>1 600 audioprothésistes</b> établissent au moins 2 devis dont un à moins de 1 000 €, proposent les produits sélectionnés par SÉVÉANE pour leur qualité et leur technicité à un prix négocié (baisse de 20 à 60 % en moyenne), pratiquent systématiquement le tiers payant.

\*Les chirurgiens-dentistes s'engagent à ne pas adapter leurs tarifs à la garantie complémentaire.

POUR ACCÉDER À LA LOCALISATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SÉVÉANE :

consultez le site [groupama.fr](http://groupama.fr) et suivez le chemin suivant :

Particuliers > Tous nos conseils > Tous nos conseils santé (en bas de page) > Maîtriser son budget santé  
> Les avantages des réseaux de professionnels de santé Sévéane

## VOTRE CONTRAT AU QUOTIDIEN

QUE FAIRE SI...

... MA SITUATION ÉVOLUE ?

En cas de changement de situation de famille (mariage / PACS, naissance d'un enfant...), de déménagement, de changement de caisse primaire d'assurance maladie ayant nécessité une mise à jour ou non de votre carte vitale, **n'oubliez pas d'en informer Groupama mais aussi votre entreprise** en leur communiquant une photocopie de votre nouvelle attestation de carte vitale et de celle des membres de votre famille.

... JE SOUHAITE RAJOUTER MON ENFANT ÉTUDIANT SUR LE CONTRAT ?

Si votre enfant est à votre charge et a moins de 28 ans, vous pourrez alors le rajouter sur votre contrat. **Il vous suffira de nous adresser une attestation étudiante chaque année, l'attestation de carte vitale de votre enfant suite à son inscription au régime obligatoire "étudiant" ainsi que son relevé d'identité bancaire.** Il bénéficiera ainsi du tiers payant et des remboursements sur son compte personnel.

... JE SOUHAITE INTÉGRER MES AYANTS DROIT EN COURS DE CONTRAT ?

**Votre demande doit être envoyée à Groupama au plus tard 2 mois avant l'échéance de votre contrat** (sauf en cas de changement de situation familiale). Si vous avez souscrit une option et uniquement dans ce cas, un nouvel échéancier précisant la bonne prise en compte de la demande de modification vous sera envoyé automatiquement. En cas de trop perçu, la situation sera régularisée automatiquement.

... JE SOUHAITE SOUSCRIRE/MODIFIER MES OPTIONS FACULTATIVES ?

Vous pourrez adapter votre complémentaire santé en fonction de vos besoins réels en choisissant pour vous et vos ayants droit (enfants et conjoint) des niveaux de garanties supérieurs en option. **Les changements d'option se font à la date d'anniversaire du contrat et la demande doit parvenir au centre de gestion au plus tard 2 mois avant.**

... JE QUITTE MON ENTREPRISE ?

La portabilité des garanties vous permet de **bénéficier du maintien gratuit de vos garanties** après rupture de votre contrat de travail, sauf en cas de licenciement pour faute lourde, et **dans la limite de 12 mois maximum** dans les conditions et limites prévues par le contrat souscrit.

